

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Au "Peloton" pour menaces de mort

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

FIRMIN Essimengane, alias Finder (39 ans), séjourne depuis mardi dernier à la prison centrale du "Peloton" à Oyem. Firmin est accusé d'avoir menacé de mort, verbalement et à l'aide d'une arme à feu, son ancienne amie, Laetia Mendome et son nouvel amant Dolin Minko Obiang, au village Mindzi, dans le département de l'Okano. Essimengane et Mendome ont entretenu une relation amoureuse durant plusieurs années. Trois enfants sont d'ailleurs nés de cette relation. Sauf que durant leur vie commune, l'homme s'est souvent montré violent à l'égard de sa compagne. Lasse de cette situation, la jeune dame a finalement décidé de rompre. Mais Finder va user, en vain, de tous

les moyens pour la reconquérir. Le temps passant, la jeune dame s'est mise en couple avec Minko Obiang. Ce qui va courroucer Essimengane.

Aussi, le 6 décembre dernier, selon les officiers de police judiciaire (OPJ), l'ancien amant, muni de son arme à feu, aurait proféré des menaces verbales de mort contre son ex-compagne et son concubin.

En se rendant à Mindzi pour s'enquérir de la situation, les OPJ ont effectivement trouvé Essimengane avec son calibre 12 en main. Qui plus est, celui-ci aurait pointé son fusil en direction des agents en leur lançant: "si vous êtes venus m'arrêter, n'avancez pas, sinon je tire sur vous."

Il s'ensuivra un court face-à-face avec les forces de l'ordre, avant que Firmin ne prenne la fuite. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'il sera rattrapé au village Zomoko. Sur lui, Firmin, qui



Firmin Essimengane, peu avant d'être présenté devant le parquet d'Oyem.

avait pris soin de cacher son arme, avait quatre cartouches de calibre 12. Présenté comme un homme violent par les habitants de Mindzi et Zomoko, Essimen-

gane a été conduit au poste de gendarmerie de la brigade-centre de Mitzic. Il confiera aux agents que ses menaces visaient juste à faire peur. Ce qui n'a pas suffi à lui attirer

la clémence des limiers, qui l'ont présenté devant le parquet d'Oyem. Celui-ci se chargeant à son tour de le placer sous mandat de dépôt, en attendant son jugement.

En prison pour vol d'argent dans une entreprise

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

UN jeune compatriote de 26 ans, Kevin Bekale, alias "SNO", croupit à la prison du Château depuis vendredi dernier, soupçonné d'avoir subtilisé une somme de 2,133 millions de francs, dans la nuit du 21 au 22 novembre 2019, dans les locaux de la société Gabon services Négoce. Ce jour-là, il était accompagné de son ami, Marquez Mayombo, aujourd'hui en cavale.

Selon les enquêteurs de l'antenne locale de la Police judiciaire (PJ), les deux individus se sont introduits dans le bâtiment de l'entreprise en escaladant la barrière. Une fois à l'intérieur, ils se sont emparés d'une enveloppe contenant le montant précité, dans le bureau de la comptable, Mathilde Tsougou Mwekoukou, avant de prendre la poudre d'escampette. Malheureusement pour eux, pendant

qu'ils opéraient, leurs faits et gestes étaient suivis par un jeune homme. Ce dernier a donc révélé leur identité à la victime, qui a déposé une plainte à la PJ. Les enquêtes menées ont permis d'interpeller Kevin Bekale. Lequel va alors reconnaître les faits, non sans préciser aux officiers de Police judiciaire que lors du partage du butin avec son complice en fuite, il aurait reçu 1 million de francs; Somme qu'il avait déjà commencé à dépenser.

Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, Kevin Bekale a été, après audition, placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château.

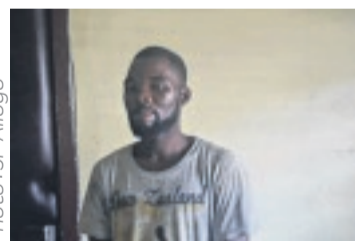


Photo : JP Allogo

Un dealer présumé appréhendé à Bitam

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'ANTENNE de la police judiciaire (PJ) de Bitam a interpellé, dernièrement, un présumé dealer de chanvre indien au quartier Biyi à Bitam. Il s'agit de Junior Ebang Ngomo (Gabonais de 27 ans), reconnu par les services judiciaires comme étant un récidiviste. En effet, plusieurs fois interpellé, puis envoyé à la prison centrale d'Oyem, ce compatriote n'a jamais daigné mettre un terme à son commerce illicite. La semaine dernière, au cours d'une patrouille de nuit, les agents de police l'ont croisé dans la rue, portant un sac suspect.

Interpellé, le dealer présumé va d'abord se montrer arrogant à l'égard des policiers en civil, en refusant de les laisser fouiller son sac, qui sera finalement arraché et ouvert. À l'intérieur, plusieurs ballots de chanvre indien. Dans un premier temps, Ebang Ngomo,



Photo : DR

Le dealer présumé, Junior Ebang Ngomo, a été placé en détention préventive.

cherchant à se soustraire des griffes des policiers, leur dira ne pas être propriétaire du fameux sac. Avant d'avouer, finalement, qu'il venait de s'approvision-

ner auprès d'un grossiste. Et qu'il était sur le point de revendre son produit. Pour la énième fois, Junior a été envoyé à la prison centrale d'Oyem.